

Parc national de Port Cros

Orientation 1.1 Préserver les patrimoines emblématiques du parc national

L'objectif est de préserver durablement la valeur patrimoniale des espaces du territoire par la mise en place d'actions cohérentes et adaptées à leur spécificité. C'est ainsi que la charte identifie les espaces terrestres et marins d'intérêt patrimonial majeur à préserver pour leurs qualités écologiques, culturelles et paysagères. Il s'agit d'un chantier prioritaire qui se mettra en oeuvre progressivement sur les quinze années de vie de la charte.

Par ailleurs, la charte vise prioritairement à mettre en valeur les paysages et maîtriser leur évolution par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan paysage. Plus précisément, la charte s'attache à mettre en valeur le caractère du parc, en respectant sa nature singulière, en ménageant la qualité et la diversité de ses ambiances et en soignant la mise en scène des paysages dans les projets d'accueil, de découverte et d'aménagement.

Enfin, la charte s'attache à sauvegarder le caractère du parc et la capacité offerte à chacun de le percevoir et de s'en imprégner en définissant, en concertation avec les acteurs socio-économiques, les modalités d'accueil des visiteurs dans les espaces naturels les plus fréquentés du territoire.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
1.1.5 Privilégier l'intégration paysagère des travaux de défense de la forêt contre les incendies, sans compromettre l'efficacité opérationnelle des ouvrages.	<ul style="list-style-type: none">• Participation au diagnostic• Participation à la définition du cahier des charges• Appui technique aux communes pour la mise en oeuvre des projets• Sensibilisation• Participe à l'élaboration des guides techniques	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre	<ul style="list-style-type: none">• DDTM, SDIS, ONF, CRPF• Propriétaires privés et publics, associations• SIVOM, SIVU, Intercommunalités• DREAL, CG 83• CELRL
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5053

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 08:31